

Rapport de gestion des incidents - mars 2023

Introduction

Ce rapport offre un résumé des données de gestion des incidents pour le mois de mars 2023 au cours duquel il y eut 4 nouveaux signalements et 2 clôtures de dossiers. Aux données s'ajoute l'analyse des enseignements tirés des dossiers clôturés en mars, sur la base des récits fournis par les coordinateur-rice-s régionaux-ales des incidents (CI). Deux nouvelles initiatives sont en cours de développement :

- 1) Amélioration de la tenue des dossiers eu égard aux cas signalés à la Charity Commission. SafeReport a été revu afin de pouvoir enregistrer les dossiers qui seront transmis tous les trimestres à la Charity Commission. La responsable de la protection et le Directeur, Risques et assurance, veilleront à ce que ces champs soient remplis pour tous les nouveaux dossiers à partir du 3 avril 2023 et à ce qu'ils soient remplis rétroactivement pour les cas existants, dans la mesure où le temps le permet.
- 2) Orientations pour les coordinateur-rice-s d'incidents sur ce qui devrait être consigné en tant qu'enseignement. L'audit interne est en train de contribuer à l'élaboration d'une liste de questions dont les CI doivent tenir compte lorsqu'ils/elles enregistrent des « leçons/enseignements » sur SafeReport.

Données cumulées

Cumul: 1 décembre 2018 - 31 mars 2023

- Le total cumulé des signalements s'élève désormais à 294, dont 74 reçus en 2019, 81 en 2020, 45 en 2021 et 82 en 2022 et 12 en 2023.
- 166 incidents (56%) concernent des AM, 117 (40%) des BR et 11 (4 %) d'autres catégories.

Signalements en mars par PTP (principaux types de problèmes)

- Deux questions liées à l'emploi et au lieu de travail (Monde arabe − 2)
- Deux cas de malversations financières (AWR − 1; ESEAOR − 1)

Protection (des enfants et adultes vulnérables et Harcèlement sexuel du personnel sur le lieu de travail)

· Aucune.

Tableau 1 : Signalements par PTP au cours du mois Les chiffres entre parenthèses sont le total cumulé pour chaque PTP jusqu'au 31 mars 2023

PITS - in month	Global	SAAF	SheDecides	AR	ACR	AWR	со	ESEAOR	EN	SAR	Total
Equality, Diversity and Inclusion	0	0	0 (2)	0 (1)	0	0 (3)	0 (2)	0 (3)	0 (6)	0	0 (17)
Employment & Work Place Matters	0 (3)	0	0	2 (41)	0 (8)	0 (69)	0 (7)	0 (17)	0 (5)	0 (18)	2 (168)
Financial Wrongdoing	0 (3)	0 (2)	0	1 (33)	0 (3)	0 (28)	0 (1)	1 (3)	0 (2)	0 (2)	2 (77)
Safety and Security	0	0	0 (1)	0 (2)	0	0	0	0	0 (1)	0	0 (4)
Safeguarding	0	0	0	0 (9)	0	0 (4)	0 (2)	0 (7)	0 (1)	0	0 (23)
Info & Service Provision to Clients	0	0	0	0 (1)	0 (1)	0	0	0	0 (3)	0	0 (5)
Total	0 (6)	0 (2)	0 (3)	3 (87)	0 (12)	0 (104)	0 (12)	1 (30)	0 (18)	0 (20)	4 (294)

Dossiers ouverts

Le nombre total de dossiers ouverts à la fin du mois de mars 2023 est de 31. Ce tableau indique depuis combien de temps les dossiers sont ouverts dans chaque région/entité. Les dossiers en souffrance sont ceux qui sont ouverts depuis 12 mois ou plus.

Tableau 2 : Nombre de dossiers ouverts, par région et durée d'ouverture des dossiers. Un dossier est en souffrance lorsqu'il est ouvert depuis 12 mois ou plus. Les chiffres qui apparaissent comme, par exemple, 13 (6), signifient que qu'il y a eu 13 signalements, dont 6 concernent des AM.



Rapport de gestion des incidents - mars 2023

		Nombre			
Région/Entité		6-12 mois	DOSSIERS EN S	total de dossiers	
	0-6 mois		12-18 mois	18 mois	ouverts
à l'échelle mondiale					0 (0)
SAAF					0 (0)
Région Afrique	6 (3)	4 (4)		4 (4)	14 (11)
Amériques & Caraïbes*	2 (2)				2 (2)
Région du Monde arabe	4 (4)	4 (3)	1 (1)		9 (8)
Bureau central					0 (0)
ESEAOR	1 (1)	1 (1)	1 (1)		3 (3)
Réseau européen	1 (1)				1 (1)
Région Asie du sud		2 (1)			2 (1)
Total	14 (11)	11 (9)	2 (2)	4 (4)	31 (26)

Clôture des dossiers

Deux dossiers ont été clôturés en mars (AWR -1; BC -1) Au 31 mars, le nombre total de dossiers clos est de 263 (89% du total). Aucun dossier en souffrance n'a été clos en mars

Enseignements à tirer

Pour ce rapport mensuel et tous les rapports mensuels à venir, en ce qui concerne les dossiers clos au cours du mois de référence, la Responsable de la protection fournit une analyse des récits enregistrés sur *SafeReport* par les coordinateur-rice-s d'incidents concernant les enseignements tirés de l'expérience. Le cas échéant, des recommandations sont formulées à l'intention de l'équipe de direction.

Tableau 3 : Récits des enseignements tirés consignés par les CI relatifs aux deux dossiers clos en mars 2023

Région	Principal type de problème (sous- catégorie)	Résultat	Récit enregistrés par les CI à titre d'enseignements tirés
RA	Malversation financière Malversation financière ou connexe	Non corroborés	Il n'est pas courant que, dans une AM, l'assemblée générale discute du recrutement d'un membre du personnel, même s'il s'agit de l'organe de gouvernance le plus élevé. Cette plainte prouve que les AM peuvent porter plainte lorsque des réponses adéquates ne sont pas disponibles localement et/ou lorsqu'il y a des doutes sur un mécanisme de prise de décision. Nous pouvons conclure que l'action combinée de la lettre du BR et de cette plainte a conduit l'Association à prendre la décision de poursuivre le processus de recrutement d'un-e nouveau-lle DE. Nous devons encourager les AM à continuer à utiliser SafeReport.
AWR	Malversation financière Malversation	Hors champ d'application	Je pense qu'il est important que, dans des cas similaires, le personnel chargé de la gouvernance et de l'accréditation au sein du BR soit informé, car il/elle pourrait disposer d'informations relatives à la gouvernance que le/la CI



Rapport de gestion des incidents - mars 2023

financière ou liée	pourrait ne pas connaître. D'autre part, dans le cadre de la nouvelle structure, le CG pourrait être une bonne source d'information pour le CI.
--------------------	---

Analyse des enseignements tirés des dossiers clôturés et des récits enregistrés par les CI

- Qu'est-ce qu'un enseignement ? D'après les des deux récits susmentionnés saisis sur SafeReport, il est clair que les CI ont besoin d'aide et de formation pour comprendre ce qu'est un enseignement et comment il doit être consigné. Ainsi que nous l'avons indiqué dans l'introduction, nous avons commencé à y travailler et la mise en œuvre aura lieu lorsque nous formerons les nouveaux/nouvelles CI, ce qui sera nécessaire en raison des changements de personnel entraînés par la restructuration.
- Preuve qu'un signalement sur SafeReport induit et a induit la mise en œuvre de changements pour remédier à de véritables problèmes
- Quels sont les critères permettant de déterminer si un nouveau signalement sur SafeReport doit être évalué comme étant hors du champ d'application? La responsable de la protection élaborera des propositions de critères avec l'aide d'experts en la matière. Cela nous permettra de minimiser le temps passé sur des dossiers qui n'ont pas de mérite ou de raison d'être et qui seront clos lorsqu'ils auront été évalués comme étant hors champ, ou qui ne nécessiteront que quelques vérifications de base avant d'être clos.
- Dans la mesure du possible nous devrions trianguler les informations et les renseignements provenant de différentes équipes/fonctions du secrétariat afin d'éclairer la manière dont les dossiers SafeReport sont traités. La nouvelle structure devrait faciliter la triangulation des informations.